

PROJET PÉDAGOGIQUE de la MAM

(Maison d'Assistantes Maternelles)

PREAMBULE

La MAM Z'elles Cocci-Bou (Maison d'Assistantes maternelles) est un lieu d'accueil pour jeunes enfants de 2 mois à 3 ans non scolarisés,

La MAM est gérée par 3 assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental et/ou ayant obtenu le CAP AEPE en 2024.

Emilie D, Emilie S et Irène D: Les 2 Emilie sont issues d'une formation paramédicale et d'une expérience professionnelle en qualité d'aide soignante depuis 2002 pour l'une et 2004 pour l'autre et travaillant dans le même service (Service de Soins Infirmiers à Domicile) depuis 2006, et Irène agent de la fonction publique. Nous avons une forte envie d'avancer ensemble auprès d'un autre public.

Nous voyons dans notre MAM l'opportunité de travailler en équipe, de construire et de vivre notre métier différemment tout en exerçant auprès de la petite enfance.

Qu'est ce qu'une maison d'assistantes maternelles (MAM) ?

Une maison d'assistantes maternelles est un nouveau mode d'accueil où jusqu'à quatre assistantes maternelles peuvent travailler ensemble hors de leur domicile personnel. Ce lieu est entièrement réservé aux enfants.

Une MAM permet un accueil à mi-chemin entre l'accueil familial d'une assistante maternelle et l'accueil collectif d'une structure.

La petite taille de celle-ci permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité tout en lui offrant les avantages d'une mini collectivité.

Les avantages pour les enfants :

- Lieu aménagé pour le bien-être et la sécurité de l'enfant, dans un cadre familial, tout en étant un petit accueil en collectivité : structures motrices, coins bébés, salle de restauration collective favorisant l'apprentissage de la vie en communauté;
- Une accession plus aisée de l'autonomie et une préparation à l'entrée à l'école dès 3 ans;
- Le regroupement des assistant(e)s maternel(le)s permet une disponibilité complète pour les enfants;
- Adaptation plus facile des activités et des sorties en fonction des âges (RPE,...)
- Des activités en petits groupes, par tranches d'âge. Chacun son rythme : Les petits peuvent finir leur sieste pendant que les plus grands font des activités dans la pièce de vie et/ou dans la salle d'activités situé à l'étage,
- De nouvelles animations d'éveil impossible à mettre en place à notre domicile du fait de leur coût ou du manque de place.

les avantages pour les parents :

- Ressentir plus de sécurité pour les enfants;
- Accueil plus souple;
- En cas d'absence de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) référent(e), la continuité de la garde de l'enfant par délégation (dans le strict respect du nombre d'agrèments pour chacune des assistant(es) maternel(les)) pour éviter ainsi d'être dans l'obligation de trouver une solution provisoire d'urgence de remplacement pas toujours évidente,;
- Tout ce qui est administratif (contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration PAJE) reste inchangé;
- Les aides accordées (CAF, PAJE) sont identiques à celles octroyées pour l'emploi d'une assistante maternelle à domicile;
- Facilité d'accès à la MAM et lieu d'implantation du local proche de toutes commodités (écoles, parc ...) car situé en centre ville.

Les avantages pour les assistantes maternelles :

- Bénéficier d'un lieu de travail adapté en tout point à la profession et qui permet une séparation nette entre vie professionnelle et vie familiale;
- Mettre en commun nos compétences pour un accueil de qualité et bénéficier de moyens matériels mutualisés;
- Permettre de rompre avec l'isolement, vivre autrement notre profession, échanger des expériences et s'assurer d'une pleine reconnaissance professionnelle;
- Une organisation facilitée par la répartition des activités en fonction des aptitudes et des préférences de chacun ou chacune;
- Mise en place d'un planning d'accueil;
- Passer le relais à un ou une collègue face à un enfant difficile.

Qui sommes nous ?

La MAM a ouvert ses portes en septembre 2021.

Emilie S, Emilie D et Irène accueillent des enfants de 2 mois à 3 ans, non scolarisés, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00, avec une capacité maximale de 12 enfants.

La MAM est une maison individuelle située en centre ville de Angres d'une superficie de 150 m² :

- Au RDC, un espace de vie de 32m², une cuisine ouverte, une salle de motricité, une salle d'eau, un wc et un garage
- A l'étage : une salle d'activités de 29 m², une salle de bain, 3 chambres et un bureau
- Un espace extérieur avec jardin et terrasse entièrement clos.

L'adresse : [2 rue de la Cavée, 62143 ANGRES](#)

N° de tél : [03.21.44.48.99](tel:03.21.44.48.99) / [07.66.11.14.18](tel:07.66.11.14.18)

Le Facebook : <https://www.facebook.com/MamZellesCocciBouAngres>

Le site internet : <https://mamzellescoccibou.wixsite.com/website>

L'adresse mail : mamzellescoccibou@hotmail.com

Avec notre expérience professionnelle et personnelle, notre MAM est
INCLUSIVE

La MAM est fermée pendant 7 semaines pour congés annuels

La MAM est également fermée les week-ends et tous les jours fériés y compris le lundi de Pentecôte. Nous faisons également le pont à l'Ascension. Ces dates seront rappelées à l'attention des parents au moins un mois à l'avance.

Les enfants sont pris en charge par des professionnelles de la petite enfance, assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental du Pas de Calais. Formation d'une durée

de 80h, effectuée du 14 juin au 2 juillet 2021. Une journée a été consacrée aux gestes de premiers secours. Et la seconde partie de formation a été effectuée en mars 2023. Nous avons également obtenu le CAP AEPE en juin 2024.

Emilie S : Maman (45 ans) de 2 garçons nés en 2007 et 2009

Titulaire du BAFA depuis 1998

Diplômée Aide soignante depuis 2002,

Agréée Assistante maternelle en 2021 et CAP AEPE en 2024

Emilie D : Maman (44 ans) d'un garçon né en 2009 (en situation de handicap) et d'une fille née en 2015

Diplômée d'un BTS Assistante de Gestion PME-PMI depuis 2001,

Diplômée Aide soignante depuis 2004,

Agréée Assistante maternelle en 2021 et CAP AEPE en 2024

Irène D : 33 ans

Diplômée d'une licence en géographie depuis 2013,

Diplômée d'un BAC ST2S depuis 2011,

Agréée Assistante maternelle en 2021

[Les activités qui peuvent être proposées tout au long de l'année](#)

● *Raconter des histoires*

A travers les livres mais aussi grâce aux supports audio, les enfants développent leur imaginaire et leurs sensations. Nous tenons à les sensibiliser à la lecture et ainsi favoriser l'apprentissage du langage.

● *L'éveil musical*

Nous désirons les sensibiliser à la musique, pour cela un rituel musical (comptines, chansons et musiques du monde) est proposé régulièrement. Les enfants peuvent également manipuler des instruments durant des ateliers musicaux.

● *La motricité*

Par le biais d'activités ludiques (parcours d'obstacles, tunnel, piscine à balles, ballons, cerceaux...) nous les aidons à prendre conscience de leur corps, à acquérir équilibre et autonomie.

● *Les jeux libres*

Les enfants ont à disposition de multiples jeux : des jeux musicaux, une pouponnière, ses bébés et tous les accessoires (lit, poussettes, baignoire, biberons...) des «pousses-pousses», des véhicules en tout genre, des bouliers et cubes d'activités, des porteurs etc...

● *Les activités manuelles*

«C'est en s'amusant qu'on apprend»: Nous voulons privilégier le plaisir, la découverte, l'imagination et l'envie des enfants grâce à la peinture, le dessin, le collage, le bricolage et d'autres activités qui leur permettent de développer leur motricité fine.

● *Les activités sensorielles*

Les 5 sens sont en éveil tout au long de la journée.

● *Les jeux de manipulation*

Les enfants peuvent participer à différents ateliers afin qu'ils se familiarisent à diverses textures telles que la pâte à sel, la pâte à modeler, la peinture aux doigts, la semoule, le riz, l'eau...

● *Le langage*

Le langage s'acquiert naturellement tout au long de la journée. Nous pouvons également utiliser des imagiers, des supports audio, la lecture, les chansons..

● *La sensibilisation aux langues*

Dans la continuité de notre thématique [«l'ouverture sur le monde»](#), nous familiarisons les enfants à l'écoute d'autres langues.

● *La cuisine*

Découvrir de nouvelles saveurs, de nouvelles senteurs, de nouvelles textures et comprendre le cheminement pour arriver à la finalité de la gourmandise à déguster.

● *La relaxation*

Découvrir la relaxation et la méditation à l'aide notamment du CD audio *«Calme et attentif comme une grenouille»* (d'Eline Snel) dans une pièce spécifique.

Vie quotidienne

Chaque enfant aura une assistante maternelle référente, salariée des parents employeurs et leur interlocutrice principale au sein de la M.A.M. Elle s'occupe seule de l'enfant lors de son adaptation et dans tous les moments importants dans la vie de l'enfant (changes, repas, couchers...) afin de construire une relation de proximité et de confiance avec l'enfant et ses parents.

La délégation d'accueil permet de confier l'enfant à une autre assistante maternelle de la MAM, dans la limite de son agrément, pour faciliter les activités par tranche d'âge ou centre d'intérêt **mais ne peut en aucun cas servir dans le cadre d'un remplacement pour congé (maladie, formation...) de l'assistante maternelle référente.**

Les parents doivent alors trouver un mode de garde de substitution tel que la famille ou autre assistante maternelle.

Si l'une des autres assistantes maternelles de la MAM a une possibilité au niveau de son agrément de prendre en charge l'enfant, il faut établir dans ce cas un contrat d'accueil occasionnel.

• ***L'adaptation***

Quel que soit l'âge et le stade de développement de l'enfant, la séparation est une étape qui doit être préparée et accompagnée. Les parents doivent être prêts, déculpabilisés et l'assistante maternelle joue un rôle fondamental.

Cette étape permet à l'enfant et aux parents de se séparer en douceur, d'appivoiser le nouveau milieu qui va accueillir l'enfant. **C'est un moment essentiel de rencontre, de connaissance réciproque et d'acquisition de repères.**

La période d'adaptation se déroule obligatoirement sous contrat.

Après en avoir discuté avec les parents, l'assistante maternelle référente prend en charge l'enfant sur la durée d'adaptation mise en place.

Elle peut se dérouler sur une ou deux semaines en fonction de l'enfant et sa facilité à s'adapter aux changements, mais aussi en fonction des parents et du ressenti qu'ils peuvent avoir.

• ***L'accueil***

C'est le point de départ essentiel de la journée. Les parents doivent être accueillis, écoutés et repartir confiants. L'enfant doit se sentir en sécurité et entouré. L'assistante maternelle doit recueillir les informations de la veille ou du week-end pour un meilleur suivi des soins et du rythme de l'enfant.

Ce temps d'échange est effectué essentiellement par l'assistante maternelle référente ou ponctuellement par une autre assistante maternelle de la MAM par délégation.

Dans tous les cas, l'assistante maternelle référente s'occupe elle-même de remplir les transmissions de l'enfant et essaye d'avoir tous les jours un contact avec ses parents employeurs.

• ***Les repères***

Une journée à la MAM est découpée en «moments-clés» : activités, repas, sieste, goûter... Ces repères aident l'enfant à se situer dans le temps et à se sentir sécurisé.

Les limites et les interdits, parfois différents de la maison... L'enfant apprend les règles de vie en collectivité et se montre capable de faire la différence entre la maison et la MAM.

● Les changes

Une hygiène rigoureuse est nécessaire : désinfection des surfaces et lavages des mains, ce qui permet de minimiser les risques de contagions liés à la collectivité.

L'adulte doit expliquer à l'enfant les étapes du change. C'est un moment propice pour établir avec l'enfant une relation privilégiée par le langage, le toucher et le regard.

L'apprentissage de la propreté se fait en coordination avec les parents. L'assistante maternelle ne culpabilise pas l'enfant en cas d'échec.

● Les repas

Nous demandons aux parents de fournir chaque jour le déjeuner de leur enfant dans un récipient en verre.

L'enfant doit se sentir à l'aise, les repas sont servis en fonction de l'âge de l'enfant et pris à leur rythme.

Pour certains, le repas peut être source d'angoisses. Les assistantes maternelles sont là pour gérer l'attente, le manque d'appétit, le désir d'autonomie... A aucun moment le repas ne doit tourner au conflit. En cas de problème, une discussion avec les parents sera nécessaire pour trouver des solutions.. Les bonbons sont interdits.

● La sieste

Elle se fait en fonction du rythme de chaque enfant et est essentielle à son développement. Pour dormir en toute sérénité, l'enfant a besoin de se sentir détendu, en sécurité et propre. Nous avons des thermomètres dans chaque chambre pour veiller à ce que l'enfant n'ait ni trop chaud ni trop froid.

Le doudou, rassurant pour l'enfant, est recommandé pour maintenir le lien entre la maison et la MAM. Les couvertures ne sont pas acceptées au sein de la MAM à cause des risques d'étouffement, les enfants sont couchés dans des turbulettes fournies par les parents.

Dans la mesure du possible les parents fournissent un doudou, et une tétine si besoin, qui reste à la MAM. Cela évite les oublis le soir.

● La fin de journée

Les transmissions de la journée seront effectuées via l'application Boo Parent (à télécharger). Nous y notons le déroulement de la journée, les jeux et anecdotes, les changes et les soins effectués, les heures de sieste, les repas, les activités réalisées ainsi que les progrès de l'enfant.

Les transmissions aux parents se font tous les soirs; si l'assistante maternelle référente est présente, c'est elle qui se charge de lire le cahier.

• *Maladie*

Nous acceptons d'accueillir un enfant malade, si son état de santé lui permet d'être en collectivité et à condition que son accueil soit compatible avec celui des autres enfants.

par téléphone afin qu'ils puissent venir chercher l'enfant et voir un médecin rapidement. C'est pour cela qu'au moins un des deux parents doit rester joignable tout au long de l'accueil.

Les cas de maladies très contagieuses, les symptômes tels que vomissements, les éruptions cutanées, les écoulements provenant de l'oreille, les diarrhées, une forte toux, l'hypotonie, le refus de s'alimenter, les pleurs inconsolables, une somnolence, l'apathie et une fièvre supérieure à 38.5 ne sont pas accueillis au sein de la MAM, et si ces symptômes se déclarent pendant le temps d'accueil, les parents seront prévenus par téléphone afin qu'ils puissent venir chercher l'enfant et voir un médecin rapidement

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale récente.

Pour la fièvre, l'assistante maternelle peut administrer un médicament contre celle-ci, s'il a été fourni par les parents avec une ordonnance en cours de validité indiquant la posologie et les conditions d'administration. Pensez à renouveler l'ordonnance tous les 3 mois.

Si l'enfant accueilli vient à tomber malade ou être victime d'un accident pendant le temps de présence au sein de la MAM, l'assistante maternelle référente en informe immédiatement les parents qui devront le conduire chez un médecin.

En cas d'urgence ou si les parents ne sont pas joignables, l'assistante maternelle référente devra avertir les services de secours afin que l'enfant soit pris en charge de façon adaptée.

Les numéros d'urgences ainsi que ceux des familles sont affichés au sein de la MAM.

• *Les bijoux*

Au sein de la MAM, le port de bijoux par les enfants, y compris les colliers d'ambre, est strictement interdit pour des raisons de sécurité (risque d'étouffement, d'étranglement, de blessure si le bijou se casse).